

JC BORDELET

c r é a t e u r d ' h a r m o n i e

GARANTIE LIMITÉE

La garantie concerne exclusivement les vices de fabrication apparaissant sur le matériel postérieurement à la sortie du dépôt du revendeur.

Sont garantis :

PENDANT 5 ANS - Tous les composants incorporés dans la cheminée.

PENDANT 1 AN - Grille de cendrier / Déфлекteur / Intérieur de foyers en briquettes réfractaires.

Les joints d'étanchéité de porte ne sont pas garantis.

EXCLUSIONS

N'est pas garantie la glace vitrocéramique conçue pour résister jusqu'à 750°C alors que la chaleur du foyer ne peut excéder 400°C. De ce fait, tout bris de glace ne peut résulter que d'un mauvais montage, d'un choc ou d'une mauvaise utilisation de l'appareil (exemple : mise en œuvre d'un autre combustible que le bois).

Sont exclus de la garantie du constructeur tous les défauts ou vices résultant d'un mauvais entretien, d'une mauvaise manipulation ou de réparations mal faites ou inappropriées. Sont également exclus de la garantie tout appareil ou accessoire non fourni par **BORDELET INDUSTRIE** ayant été ajouté ou adapté à ses fabrications.

La garantie ne couvre pas les dommages résultant de chocs, ni ceux découlant d'un mauvais montage, vice de pose ou d'une mauvaise utilisation de l'appareil. Comme tous les appareils de chauffage, l'air salé d'une région côtière, ou un environnement de haute humidité peuvent apporter une certaine oxydation à l'intérieur du foyer, notamment en cas d'utilisation épisodique (ex : résidences secondaires). De plus ceci peut avoir pour effet à terme d'endommager partiellement votre cheminée. Cette garantie n'est donc pas valable pour les dommages provenant de ces causes.

BORDELET INDUSTRIE n'est en aucun cas responsable pour tout dommage indirect ou provenant d'un accident de manipulation.